Avesnes-le-Comte

ACTUALITES
Juillet 2017

EL'FETE D'AVESNES

29-30-31 Juillet

Edition 2017

Réveil en Fanfare
Repas dansant
Apéritif concert
Grande course cycliste
Grand feu d'artifice
Et bien plus encore....

3 Jours de fête en partenariat avec la Municipalité, le Foyer Rural Avesnois, les Archers, le RCA, La Cécilienne, la boule avesnoise et le Comité des Fêtes.

Ville jumelée avec Livernon

www.mairie-avesneslecomte.fr

Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :
Lundi mardi jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mercredi de 10h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Samedi de 9h00 à 12h00

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture :
Lundi de 14h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi 13h30 à 17h30

PERMANENCES :
M. le Maire reçoit les lundis de 10h à 12h sur rendez-vous les autres jours
Martial LAPOTRE, 1er adjoint reçoit le mercredi de 17h15 à 19h15
Manuella GOMES, 2ème adjointe reçoit le samedi de 10h00 à 12h00

Mission locale :
Madame Audrey GARIN le 1er et 4ème mercredi du mois
Le jeudi de 14h00 à 17h00

Recherches généalogiques
1er et 3ème lundi du mois de 14h à 17h

En mairie annexe :
6 Rue de la Poste

M.D.S de Saint-Pol-Sur-Ternoise
Madame Girot, Assistance Sociale
le mardi matin sur rendez-vous au 03/21/03/44/22

Consultation PMI
3ème Lundi du mois de 9h00 à 12h00, renseignement au 03/21/03/44/22

A.T.P.C (Association Tutélaire du Pas-de-calais)
le 1er vendredi du mois après-midi

UNA DES 3 VALLEES
Tous les après-midi sauf le mercredi de 14h à 17h

Point d'accès aux droits :
03 21 73 85 62
42, rue du Ryonval
62223 Saint Nicolas les Arras
Conciliateurs de justice, avocats, notaires – sur rendez-vous -

Directeur de la publication
Albert DECOIN

Conception et réalisation
Synergie communication

En direct avec votre Maire

Après la fête de la musique, le 21 Juin, l'été s'installe et Juillet s'ouvre devant nous.
C'est un mois où les activités associatives ne manquent pas, appelant chacun de nous à participer, autant que possible, par notre présence, à la totalité des fêtes organisées sur notre commune pendant cette période estivale en répondant également aux invitations qui nous sont adressées par toutes les communes du territoire, ce que nous ne manquons de faire, bien évidemment.
Juillet, c'est aussi le début des vacances pour beaucoup de nos concitoyens. A tous ceux qui ont la possibilité de partir, en France ou à l'étranger, je leur souhaite de passer de bons moments en famille, loin de leur résidence habituelle et des tracas de la vie quotidienne.
Juillet, c'est la fin de l'année scolaire, période appréciée des Professeurs pour évacuer le stress accumulé mois après mois. C'est la période idéal pour les enfants qui, libérés des contraintes scolaires, notamment de devoir se lever tôt, profitent d'un repos mérité en s'inscrivant, s'ils le souhaitent, au centre aéré mis en place, à AVESNES, par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, leur permettant, de s'évader, un peu, et de participer, dans le cadre de cette organisation intercommunale, à des activités diverses et enrichissantes.
Pour les élus que nous sommes, Juillet est un mois où l'activité est encore intense. C'est certes la période qui précède la fermeture des entreprises, mais, en même temps, celle qui nous permet d'ouvrir les chantiers prévus, notre budget étant devenu exécutoire.
C'est ainsi que, la construction d'un City-stade, rue d'Hauteville, va pouvoir être mis en chantier, puisque le marché est attribué.
La mise aux normes, également, de la salle Léo Lagrange, tant au niveau sécurité que de son accessibilité, peut démarrer également.
Quant aux travaux de voirie, dans diverses rues de la commune, c'est parti pour la deuxième phase de la mise en sécurité de la Grand' Rue, (de la Mairie jusqu'au carrefour de la rue Albert DERBECOURT). Bien évidemment, ces travaux vont provoquer quelques inconvénients pour les riverains, mais il faut en passer par là si nous voulons effectuer les réparations des trottoirs qui ont souffert de l'enfouissement des réseaux tout au long de ces dernières décennies.
Enfin, Juillet c'est le mois de la fête communale qui se déroulera sur trois jours les 29,30 et 31 de ce mois, avec, en apothéose, le lundi soir, le feu d'artifice qui succède à l'incinération de Monsieur BONHOMME.
Nous comptons sur la participation de toute la population pour applaudir le concert de l'harmonie et de sa chorale, pour suivre les diverses activités préparées par les associations avec beaucoup d'engagement et de savoir faire. Participer aussi au repas du samedi soir et à l'apéritif-concert organisés par le comité des fêtes, applaudir les boulistes qui s'entraînent sans relâche pendant toute l'année pour être à la hauteur le jour J, sans oublier le foyer rural et le défilé festif, le match de foot folklorique entre les vieux et les jeunes qui se solde souvent par un match nul, mais qui assure, en même temps, le maintient d' une tradition ancestrale comme le concours de tir à l'arc et la course cycliste du lundi après-midi, course organisée par la municipalité et dotée de nombreux lots offerts par les commerçants et artisans de la commune et des environs.
En un mot, je vous invite à faire la fête tous ensemble, dans la bonne humeur pour oublier, un instant, tout ce qui peut nous séparer ou nous opposer!
C'est le vœu que je formule à l'aube du mois de juillet 2017.

Le Maire, Albert DECOIN

Vie Pratique

Opération « Tranquillité vacances »

Connaissez-vous l'opération «Tranquillité vacances» ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1 - Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances - 03.21.48.40.17

2 - Quelques incontournables avant de partir :
- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous,
- Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières.
- Dans la mesure du possible, mettez vos objets de valeur en lieu sûr.

Propreté canine : Des bornes à utiliser sans modération

Si le chien est l'un des meilleurs amis de l'homme, c'est parfois, quand son maître ou sa maîtresse est négligeant ou distrait, une vraie plaie pour les trottoirs de notre commune.

Aussi, et afin de limiter la présence très désagréable des déjections canines dans les espaces verts et sur nos trottoirs, la municipalité met à la disposition des propriétaires, 3 bornes de propreté canine, permettant de récupérer des gants-sacs pour ramasser et de se débarrasser dans une poubelle des déjections de nos amis à quatre pattes.

De couleur rouge rubis elles seront installées début juillet square Pierre Bérégovoy, Place Louis Mexandeau et Rue des Aubépines.

Mauvaises herbes : Une responsabilité collective

Nombreux sont les habitantes et les habitants qui se plaignent de la présence de mauvaises herbes dans les fils d'eau et sur les murs des façades des maisons.

En effet, jusqu'au 1er janvier dernier, les mauvaises herbes étaient éradiquées par l'application tous les trois mois environ de produits phytosanitaires. Depuis, ces produits, dont la nocivité pour l'environnement et la santé humaine n'est plus à démontrer, ne sont plus utilisés par la Municipalité.

Les voies et espaces publics doivent être tenus propres. Les services techniques réaliseront deux passages par an pour le nettoyage des fils d'eau, mais il est nécessaire de rappeler que les propriétaires, les professionnels et occupants d'immeubles riverains sont tenus chacun au droit de leur façade de balayer une largeur égale à celle du trottoir et de maintenir en bon état la propreté du caniveau (fil d'eau).

Ils leur incombent de balayer, nettoyer le trottoir, de désherber, de démousser, d'assurer l'enlèvement des détritus et feuillages, d'entretenir le bon écoulement des eaux pluviales. L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est par ailleurs interdit.

L'entreprise VEOLIA intervient quant à elle, deux fois par an, courant mars et courant septembre pour le nettoyage du réseau d'eaux pluviales.

Travaux dans les bâtiments communaux

Dans le cadre de son agenda de mise en accessibilité de ses bâtiments communaux, la municipalité vient de confier à l'entreprise BALESTRA la mise aux normes du Complexe Léo LAGRANGE. Un travail important qui permettra d'ici à fin de l'année de disposer d'un complexe en partie rénové, plus accessible, plus fonctionnel. Deux nouvelles armoires réfrigérées viendront compléter ces travaux.

L'hôtel de ville lui aussi bénéficiera de travaux de rénovation et de modernisation avec le changement des huisseries et persiennes et l'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle du conseil municipal.

Enfin, l'école élémentaire Jules FERRY bénéficiera de l'installation d'un troisième vidéoprojecteur interactif. Notre école élémentaire devenant progressivement une véritable Ecole rurale numérique puisque début juin un nouveau système de sécurisation et de protection des outils et des connections a été installé assurant ainsi un accès à internet protégeant les élèves.

Actualités

La micro crèche **Petits Petons** ouvrira ses portes en septembre 2017 sur la commune d'Avesnes Le Comte.

Elle sera ouverte de 7h à 21h (selon la demande) du lundi au vendredi.
L'équipe encadrante sera composée de quatre professionnelles de la petite enfance, elle accueillera vos enfants dans des locaux rénovés et adaptés à vos enfants.
Différents projets seront mis en place : langage des signes, les sorties au marché, les ateliers parents enfants le samedi matin.
Les parents pourront suivre la journée de leur enfant grâce à une application qui sera mise à leur disposition.
En plus d'accueillir vos enfants dans un cadre chaleureux, nous pourrons venir les chercher à la sortie d'école le midi afin qu'ils puissent passer l'après-midi à la crèche.
Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter au 06.59.21.41.41 ou par mail creches.petitspetons@gmail.com
Il reste encore quelques places disponibles, vous pouvez encore vous préinscrire sur le site foleka-enfance.fr

Les travaux de voiries de cet été

La période estivale est propice au repos, mais également aux travaux importants, ce qui permet de limiter leurs nuisances pour les riverains.
Début juillet, la seconde phase des travaux d'aménagement de la Grand'Rue est programmée. Les objectifs restent identiques à ceux de la 1ère phase à savoir : Renforcer l'accès aux commerces par la création de zones bleues, développer le stationnement, et sécuriser le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite. La méthode de concertation est également conservée puisque deux réunions d'information ont été utiles pour valider le projet notamment avec les usagers et les riverains.
Des travaux d'aménagement du carrefour des rues Albert Derbecourt et de Frévent avec la Grand'Rue sont également prévus toujours pour renforcer la sécurité des piétons
Au cours de l'été la réfection des trottoirs de la rue de la poste, de la rue Maclou, de la résidence des Près et de la résidence des Pommiers sera également réalisée.

Pour toute question ou remarque liée aux chantiers, vous pouvez contacter les services de la Mairie, par téléphone **03 21 60 67 00** ou par mail **mairie.avesnes@wanadoo.fr**

Actualités

EL'FETE D'AVESNES

29-30-31 juillet 2017

Samedi 29 JUILLET

A partir de 8h30
REVEIL EN FANFARE puis défilé des footballeurs (départ du stade) - à 11h00 Match « les vieux » contre « les jeunes » au stade Jean Sébert.
Dès 10h00 Au terrain de boules (Rue d'Hauteville)
CONCOURS DE PETANQUE (doublettes), inscription dès 9h30 – Début des parties à 10h00
Mise de 3€ par joueurs. Restauration sur place par la Frite d'Avesnes
A partir de 20h00 REPAS DANSANT animé par l'Orchestre MICHEL à la salle Danielle Mitterrand
Menu : Avocat farci - Veau et Poulet farci accompagnés de légumes – Fromage salade – Tarte Crème – Café
Prix adulte : 20€ Prix enfant : 10 € Renseignements et réservations au : **03.21.22.68.61** / **03.21.48.89.53** ou **03.21.48.40.20**

Dimanche 30 JUILLET

A Partir de 10h30
TIR A L'ARC Stand des Archers Rue d'Hauteville
Salle Danielle Mitterrand
16H00 CONCERT de la Cécilienne (Chorale et Harmonie)
«Le tour du monde en musique et en chansons»
18h30 APERITIF CONCERT (Restauration sur place)

Lundi 31 JUILLET

A partir de 10h30
TIR A L'ARC Stand des Archers, Rue d'Hauteville
15h30 COURSE CYCLISTE «Prix de la municipalité d'Avesnes le Comte»
19h30 DEFILE CARNAVALESQUE sur le thème « Le tour du monde en musique et en chansons »
22h15 INCINERATION de Mr Bonhomme

FEU D'ARTIFICE DE CLÔTURE

3 Jours de fête en partenariat avec
a Municipalité,
le Foyer Rural Avesnois,
es Archers, le RCA,
La Cécilienne,
La boule avesnoise
et le Comité des Fêtes.

Education

Service civique : Une nouvelle mission au service des autres

Elle s'appelle Victoire PARISSEAUX, elle a 21 ans, elle vient d'obtenir son diplôme d'état d'assistante de service social, et à accepter de consacrer 6 mois de son temps, pour agir en direction des personnes les plus fragiles d'AVESNES LE COMTE.
Originaire de St OMER, Victoire vient de poser ces valises à Noyelles-Vion et effectuera sa mission de service civique auprès du Centre Communal d'Action Sociale jusqu'en fin d'année 2017.
Au programme pour elle, comme pour chaque volontaire accueilli depuis 2016 : Motivation, bonne heure et solidarité.
Sa mission : Recréer du lien social, de la solidarité intergénérationnelle, de la solidarité de proximité autour d'un projet intitulé : 1 +1 = 3
Toute la Municipalité d'AVESNES LE COMTE et les membres du CCAS lui souhaite la bienvenue.

Le Labo Mobile fait la tournée des collèges du Parcours de Sensibilisation aux Arts de la scène.

Le Labo Mobile, c'est en fait l'antenne itinérante du « Labo des Histoire » une jeune association distinguée, financée et accompagnée via le Label « la France s'engage ». L'objet de cette association est de proposer des ateliers d'écriture créatifs et gratuits aux jeunes de moins de 25 ans.
C'est donc en partenariat avec la Ligue de l'enseignement que le bus de l'écriture fera escale dans notre département. Une petite dizaine d'artistes, Slameurs, Auteurs, journalistes vont proposer au gré de l'itinéraire du Labo Mobile des ateliers aux 11 collèges qui ont participés au deuxième cycle d' « Arts de la Scène au Collège », comme un point d'orgue, une sorte de bilan sensible et artistique sur leur ressenti durant les deux ans de ce parcours. Leurs rencontres, ce qui les a marqués, touchés et nous, nous en ferons un recueil pour que la mémoire de ce projet s'inscrive dans les temps qui ont comptés pour la Ligue et pour les collèges.
Cette tournée aura lieu du 27 juin au 04 juillet 2017, du bassin minier jusqu'aux plages de la Côte d'Opale. Elle fera aussi étape à la Française de mécanique de Douvrin puisque PSA soutient financièrement cette tournée et puisqu'il faut aussi diversifier les publics et les centres d'intérêts. Deux écoles primaires sont aussi concernées dont la commune d'AVESNES LE COMTE ainsi qu'un Centre Culturel. Le Labo Mobile fera même escale sur une plage de la Côte d'Opale !

Action menée en partenariat avec le Labo des Histoires, soutenue par PSA
Dispositif « Arts de la Scène » soutenu par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Culture

C’est l’été à la Médiathèque

Du 12 juillet au 07 août :

Paravents pour voir la vie en grand !
Des paravents qui invitent à explorer des scènes de vie en grand format pour rêver, réfléchir, s’exprimer, discuter, inventer des histoires…
- au jardin potager,
- au muséum d’histoire naturelle,
- au cirque,
- à la piscine,
- à la fête foraine,
- au port
- …

Le 21 juillet de 14h30 à 17h,

La médiathèque propose, à tous les enfants, une après-midi festive dans le cadre de « Partir en livre » : la fête nationale du livre pour la jeunesse.

Au programme de cette demi-journée en extérieur :
-Bar à histoires, marelle à histoires…
-Atelier dessins hors du cadre
-Atelier « fabrique ton marque-page de l’été !»
-Atelier d’écriture « tu t’es vu quand t’as lu ? »
-Lâcher de ballons
-Bar à sirops et gourmandises…

Pensez à inscrire vos enfants !

Tout l’été…
Jeunesse : les livres de l’été !
Une sélection de livres à glisser dans le sac à dos des enfants, entre la crème solaire, la gourde et le cahier d’été.

Des livres sur le thème de la mer mais aussi des ouvrages pour les loisirs (dessins, bricolage, magie, cuisine…)

Pour les adultes qui se déplacent en train, voyagent en avion ou bien « lézardent » dans leur jardin, la médiathèque mettra à disposition des livres au format «poche» !

Développement économique

Parlons stationnement

Le stationnement en ville est réglementé, depuis très longtemps, pourtant peu d'automobilistes, désormais, respectent cette réglementation.

Rappelons, encore une fois, les rues concernées par le stationnement unilatéral (c'est à dire le stationnement sur un seul côté en permanence).

La rue de la Poste, exclusivement côté pair sur toute sa longueur, y compris jusqu'au carrefour de la rue d'Aubigny.

La rue Bourgelat, exclusivement côté pair, sens de la circulation.

La rue Maclou, une partie côté pair et une seconde partie côté pair et impair, dans le sens de la circulation.

La rue des fossés côté impair pour la partie basse et côté pair pour la partie haute. Ces trois rues sont en sens unique.

Toutes les autres rues sont en stationnement réglementé, quinze jours d'un côté et quinze jours de l'autre.

La rue Pasteur, la rue Marie-Curie, la rue Neuve, la rue de Saint-Pol, la rue de Frévent, la rue d' Hauteville, la rue Zéphir BAJUS, la rue des Pommiers, la rue Jean Moulin, la rue des Prés, la rue de Barly, la rue du Onze Novembre, la rue du Bois Bloquet, l'Avenue François Mitterrand : stationnement obligatoire côté impair du 1er au 15 et côté pair du 16 au 30 ou 31. Par ailleurs, il est interdit de stationner sur les trottoirs qui doivent demeurés libres pour les piétons.

La rue des charmes, des emplacements au sol sont réservés au stationnement.

La rue Léon VAHE et la rue des Déportés le stationnement est interdit.

Quant à la Grand' Rue, du N° 2 jusqu'au 162 et du 1 au 161 :le stationnement est exclusivement autorisé sur les emplacements marqués au sol, bleus ou blancs et limités en temps pour les stationnements de couleur bleue. De plus, selon la réglementation, ils doivent être empruntés dans le sens de la circulation, ils sont par contre interdits sur les espaces réservés aux livraisons. Naïvement nous pensions que les automobilistes respecteraient ces limites, et donc, jusque-là, nous n'avions pas rendu les disques de stationnement obligatoires . Malheureusement force est de constater qu'il y a de plus en plus d'abus. Alors, dès la rentrée de septembre, les disques seront imposés et visibles sur les tableaux de bord. A défaut, l'automobiliste risque une contravention. Vous pourrez, dès septembre, vous les procurer chez les commerçants d'AVESNES LE COMTE qui les ont pris à leur charge, nous les en remercions.

Notre collaboration, sans faille, conduit, à mettre tout en œuvre, ensemble, pour faire avancer notre commune et préserver le commerce local.Nous espérons être entendus.

Notre souci est de rendre agréable la vie collective pour ne pas conduire nos concitoyens au conflit de voisinage.

Merci pour votre sens du civisme.

Solidarité

Canicule : Prendre toutes les précautions

Après la période de fortes chaleurs de Printemps, et dans la perspective d'un Eté que l'on annonce «caniculaire», le CCAS d'AVESNES LE COMTE vous rappelle quelques consignes simples mais précieuses.

Bon à savoir

Si vous avez plus de 60 ans ou si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Contact CCAS
03 21 60 67 00
Madame Régine BAILLY

Sport et Santé

Le Racing Club Avesnois : Une institution.

Créé en 1967, le club fêtera ses 50 ans l'année prochaine et accueille aujourd'hui près de 151 licenciés dont près de 82 adolescents et jeunes. Encadré par 14 bénévoles, dont Stéphane PETIT, le Président, le Club propose l'activité football au stade Jean SEBERT et football en salle dans la Salle des Sports Michel GALY pour toutes les catégories. De l'Ecole de foot (à partir de 5 ans) jusqu' aux vétérans, à chaque âge, sa section.

Entraînement :

	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin						x	x
A.midi			x				
Soirée		x	x	x	x		

La saison 2017/2018 débutera cet été. Pour les inscriptions vous pouvez contacter Monsieur Fabrice JOLY au 06 82 72 45 47 ou par courrier électronique : fabrice1810@hotmail.fr ou via le site internet : http://rc-avesnes.footeo.com

Les conseils de votre professionnel de santé

Le terme de «*Kinésithérapeute vient du grec «kinêsis»* signifiant le mouvement. Gérard VINCETTE est kinésithérapeute. Son cabinet est situé 13 Grand 'Rue à AVESNES LE COMTE.
Plutôt que de nous prodiguer des conseils, Gérard VINCETTE préfère nous donner une ligne de conduite :
« *Bougez, Bougez le plus possible !!! Abandonnez vos ordinateurs, vos canapés, dirigez-vous vers le terrain de foot, de pétanque ou de tennis, créez des associations loi 1901 pour dynamiser le bourg d'AVESNES. Dansez, nagez et surtout marchez (même notre président de la République s'y est mis…). Et si l'énergie vous revient, passez à la marche rapide, au Run and Walk, au footing, (après avis médical). Vous devez être acteur de votre santé !!! A bientôt.*

PS : Pensez à croiser les activités afin d'améliorer vos performances (ex Piscine + vélo + Marche) et regroupez-vous, le sport c'est plus facile et plus sympa à plusieurs. Et n'hésitez pas à venir voir votre kiné pour un bilan, un conseil, ou un soin ».

VOUS AVEZ ETE BLESSE PAR UN TIERS ? DECLAREZ-LE A VOTRE CPAM !

Accident de la circulation, *sportif ou scolaire, morsure par un animal ou encore chute… autant d'incidents du quotidien qui peuvent survenir à tout moment.*
En cas d'accident ou de blessure causé par une tierce personne, la CPAM a la possibilité, mais surtout le devoir, de réclamer à l'auteur des faits ou à sa compagnie d'assurances le remboursement des frais engendrés.

Comment déclarer votre accident ?

1. **Je précise aux professionnels de santé que je consulte pour mes soins médicaux, que j'ai été blessé(e) par un tiers.** Ils le mentionnent alors sur la feuille de soins électronique en cochant la case "accident causé par un tiers".
2. **Je déclare mon accident à la CPAM de dans un délai de 15 jours :**

- **par courrier** à CPAM de l'Artois – Pôle Gestion Recours Contre Tiers du Pas-de-Calais, 11 boulevard Allende, CS 90014, 62014 Arras Cedex
- **par mail via** mon compte ameli
- **par téléphone** au 3646
- **en agence CPAM**

Bon à savoir

Cette démarche permet à l'Assurance Maladie de récupérer plus d'un milliard d'euros chaque année auprès des assureurs ou des personnes responsables de l'accident. C'est bien pour tous et pour chacun.

Calendrier des manifestations
JUILLET AOUT SEPTEMBRE 2017

JUILLET

1er juillet : Fêtes des écoles Publiques à partir de 10 heures à la salle Danielle Mitterrand

8 juillet : Gala de danse organisé par «On dance» à la salle Danielle Mitterrand à 20h30 ouverture des portes à 19h45 - Entrée : 1€ - Restauration rapide sur place

13 juillet : Retraite aux flambeaux, organisée par la Municipalité, 21 heures devant la Mairie
Bal populaire à la salle Danielle Mitterrand à 21 heures

14 juillet : Défilé
14h00 : Rassemblement des autorités, des sociétés et des enfants, Place Louis Mexandeau
14h15 : Dépôt de gerbe au monument aux Morts
14h30 vin d'honneur et une distribution de bonbons aux enfants à la salle Danielle Mitterrand
16h00 : jeu de plein air au stade Jean SEBERT ou salle Danielle Mitterrand (en cas de mauvais temps)

29-30-31 juillet : FETE D'AVESNES

AOUT

8 août : KID Stadium organisé par le foyer rural avesnois au stade jean Sébert à 14 heures

26 août : Distribution des fournitures scolaires aux collégiens avesnois à la salle des expositions de 10h à 11h

27 août : Journée sportive pour le handicap organisé par CAP SUR L'ESPOIR à la salle des sports et la salle Danielle Mitterrand à partir de 8h30 : inscriptions sur place à partir de 8h00

Après Paris ch'é Avesnes

1914 : la Première Guerre Mondiale éclate…

Avesnes-le-Comte n'est pas sur la ligne de front, le village n'est pas la cible des obus, mais la vie des avesnois n'est pas paisible pour autant : la commune devient rapidement un centre hospitalier comme beaucoup de villages situés à « l'arrière ». Au début de la guerre, sont accueillis des malades atteints de la fièvre typhoïde. Mais les habitants n'ayant pas été évacués, on craint la contamination… les soldats malades sont alors envoyés au Château de Grand-Rullecourt.
Avesnes-le-Comte reste cependant un lieu de transit des blessés et de stockage des ambulances. La gestion du service de santé est tenue par les français jusqu'en 1916. L'Armée Britannique prend ensuite le relai jusqu'à la fin du conflit. C'est pour cela qu'à Avesnes-le-Comte est présent un cimetière « carré militaire » anglais.

AVESNES-LE-COMTE - 26 novembre 1915 - Un coin du village et ambulances automobiles

Expression des groupes minoritaires

POUR LE RENOUVEAU AVESNOIS, DYNAMISME ET SOLIDARITE

Certains de nos concitoyens ont été victimes une nouvelle fois des inondations. Pourtant cette problématique n'est pas nouvelle à Avesnes. Certes des aménagements ont été faits sans apporter de vraies solutions.

En se fondant sur les recommandations des «experts» et leur approche globale «Prévention, Prévision, Protection» pour limiter l'impact des dégâts, l'analyse et la maîtrise du risque «inondation» doit d'abord s'appuyer sur les commissions de la Communauté de Communes en concertation avec la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat.
Ensuite, grâce aux cartographies établies, nous devons mettre en place un Plan d'Actions pour : 1) limiter le ruissellement 2) ralentir les écoulements 3) éviter le phénomène de « crue ». Encourageons pour cela les propriétaires de bâtiments agricoles ou commerciaux, dont la toiture est importante, et nos concitoyens à s'équiper de citernes ou de récupérateurs d'eau. Favorisons partout l'infiltration sur la parcelle ··· puisque les réseaux sont sous dimensionnés et vite saturés. Réalisons, là où il le faut, des noues pour contenir les eaux pluviales.
Puis, entretenons correctement nos réseaux : nous renouvelons notre proposition, déjà faite en Conseil Municipal et en Communauté de Commune, d'acheter en commun une balayeuse pour assurer la propreté optimale et constante de la voirie. Réétudions notre proposition laissée sans suite. Multiplions les contrôles, vérifions par des audits plus réguliers l'entretien effectif de nos réseaux,··· et enfin réparons ceux-ci avant les crises.

Face aux aléas, des initiatives et des travaux restent à entreprendre. Pour la sécurité et le bien-être des Avesnois, notre liste attend un Plan d'Actions et la priorisation de ces travaux dans le budget.
Concluons avec Sidney FRIEDMAN : « Tu peux tout accomplir dans la vie si tu as le courage de le rêver, l'intelligence d'en faire un projet réaliste, et la volonté de voir ce projet mené à bien.»

A tous, nous vous souhaitons un très bel été ···

Avesnes le Comte, le 4 Juin 2017 **Christophe DEHOUX, Carinne LECLERCQ et Jacques ANSART**

Chères Avesnoises, chers Avesnois,

Les deux mois qui viennent de s'écouler ont dévoilé un nouveau paysage politique qui peut en bousculer certains et en ravir d'autres. Les cartes se sont redistribuées dans un mouvement remarqué. Ce changement au niveau national aura forcément des conséquences au niveau local. Deux propositions du Président Macron concernent les communes et peuvent impacter le budget : La suppression de la taxe d'habitation, déjà pondérée en fonction des revenus du foyer et la possibilité donnée aux communes de revenir à la semaine de 4 jours d'école.

La suppression de la taxe d'habitation entrainera automatiquement une baisse du budget communal, Emmanuel Macron a promis de compenser ce « manque à gagner » pour les finances communales mais, à l'heure où nous écrivons ce billet, nous ne connaissons pas encore comment ! Si ce n'est pas le cas, la commune devra trouver de nouvelles recettes ou trouver le moyen de faire plus d'économies.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, la réforme avait été imposée aux communes en 2014. La plupart des parents interrogés mettent en avant la fatigue des enfants et sont favorables au retour du repos du mercredi matin. L'état donnera aux communes, en concertation avec le conseil d'école, le choix entre rester sur la semaine de 4,5 jours ou alors revenir à la semaine de 4 jours. Dans ce cas quid des agents recrutés pour l'animation des temps d'activité périscolaire (TAP) ? La plupart des agents bénéficient de contrats d'insertion mais pas tous !

Au niveau du territoire des Campagnes de l'Artois des changements également sont à prévoir. Avec la fusion des trois ex intercommunalités des ajustements sont nécessaires mais certains risquent de toucher directement le portefeuille des parents des élèves de l'école de musique territoriale. En effet, l'augmentation des tarifs de l'inscription semble acquise. Une bien mauvaise surprise.

Sur tous ces sujets nous restons vigilants. Le 10 juin 2017.
Vos conseillers d'opposition : Florence Dambreville & Sébastien Bertout

SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie

ON M'A BLESSÉ

VITE JE DÉCLARE MON ACCIDENT À MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.

Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès du responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.

Je déclare mon accident via MON COMPTE AMELI ou PAR COURRIER à CPAM de l'Artois, Pôle Gestion Recours Contre Tiers du Pas-de-Calais, 11 boulevard Allende, CS 90014, 62014 Arras Cedex.

ameli.fr

Réalisation : Synergie Communication - 03.21.22.81.70 - contact@synergiecom.fr